



700, rue Taché
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-1984
Courriel : nikita395@hotmail.com
www.expostpascal.com

RÈGLEMENT

TIRE DE TRACTEURS SAINT-PASCAL

Catégories : Pick-up 4x4 et modifié

1. Tout participant doit posséder un permis de conduire valide et être âgé de **16 ans** et plus. En cas de doute, le comité organisateur se réserve le droit de demander toute preuve afin de vérifier la validité des informations demandées.
2. Un minimum de trois pick-up par classe est requis.
3. La largeur centre en centre des pneus ne doit pas excéder 7 pieds (Pour être en mesure d'être pesé)
4. **Les participants auront jusqu'à 20h30 pour l'inscription et pour la pesée préliminaire. Aucune inscription ne sera prise après cette heure.**
5. Tous les participants doivent respecter la largeur de la piste qui sera déterminée.
6. Durant la tire, si la traîne s'immobilise, l'essai sera terminé. La signalisation devra être respectée : drapeau, sirène, etc.
7. Deux personnes ne peuvent s'enregistrer avec le même pick-up dans une même classe de poids.
8. L'attelage doit être sécuritaire (ex. : un crochet de 3 pouces). Les «boules» d'attelage standard ne sont pas jugées assez sécuritaires.
9. L'attelage ne doit pas dépasser 26 pouces de hauteur; la mesure sera prise au bout de l'attelage, sur le dessus.
10. Aucun lestage ne devra être situé à plus de 12 pouces du devant du pare-chocs.
11. Les pesées ou forme de pesée qui ne sont pas fixées solidement dans la boîte du pick-up ou sur le pick-up ne seront pas tolérées.
12. Le même pick-up peut tirer dans deux classes différentes.
13. Des juges veilleront au bon déroulement de l'activité et leur décision sera finale.
14. Pour vérifier un autre concurrent, la demande devra être faite à un organisateur de la tire.
15. Les vérificateurs sur place ont le droit de vérifier et inspecter tous les pick-up. À défaut de se conformer, le participant sera disqualifié.

16. Le participant aura le droit de recommencer son essai s'il ne réussit pas à franchir 75 pieds, si le maître de piste autorise un autre essai.
17. Durant les essais, aucune pièce ou perte de fluide (huile, essence ou diesel), ne devra se détacher ou s'échapper du pick-up pendant la tire, sinon, ceci entraînera l'annulation de l'essai.
18. Le participant appelé en attente devra se présenter à la balance dans un délai raisonnable après l'appel.
19. Aucune vitesse excessive ou manœuvre jugée dangereuse ne sera tolérée hors circuit et dans le puits.
20. Toute dérogation au règlement entraînera une disqualification du participant et aucun remboursement ne sera effectué.
21. Seul le personnel autorisé aura droit de circuler sur la piste.
22. En cas de litige, la décision du comité organisateur est définitive.
23. Toute consommation d'alcool et/ou de drogue est interdite pour le participant ainsi que son mécano. Tout participant pris en défaut sera disqualifié sur le champ et ce, sans remboursement.
24. La Société d'agriculture et le comité organisateur ne sont pas responsables en cas de bris, feu, vol et vandalisme durant les deux jours de la tire et se dégagent de toutes responsabilités pour cet événement.
25. Aucune personne ne sera tolérée sur la piste lors des tires (ex. coach) pour des raisons de sécurité et d'équité entre chaque participant.
26. Ce règlement existe afin d'assurer l'équité entre les concurrents.

N'oubliez pas : Le but de cette activité : s'amuser et avoir du plaisir ensemble !!

À NOTER : Le règlement sera appliqué à la lettre.

****Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture du règlement. La participation à la tire est ouverte aux femmes et aux hommes.**